



Commission scolaire
DES PHARES



École Norjoli

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'école Norjoli présente son premier Parlement au primaire et devient un établissement vert Brundtland

Mont-Joli, le 10 décembre 2013 – L'école Norjoli est fière de présenter les élèves qui formeront son premier Parlement au primaire, dans le cadre du programme des Parlements au primaire et au secondaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale. Le rôle du conseil d'élèves est de représenter chacune des classes de l'école et de développer divers projets mobilisateurs pour l'ensemble des enfants qui fréquentent l'école.

Les neuf élèves élus au conseil des élèves ont mené campagne durant une semaine au début de l'année scolaire. Ils ont dû confectionner leurs affiches électorales, préparer et livrer des discours devant leurs pairs et participer à des débats afin de faire valoir leur point de vue. Ce sont les élèves de la deuxième à la sixième année qui ont voté. Les élus du troisième cycle (cinquième et sixième années) sont également les représentants des classes du préscolaire et de première année.



M. Bruno Paradis, représentant du député Jean-François Fortin, Mme Annie Sirois, directrice, et les élèves formant le Parlement étudiant

Trois ministères ont été créés à partir des suggestions des élèves de l'école Norjoli. Ils reflètent les besoins, les intérêts et les attentes des élèves. Il s'agit des ministères du Bien-être, des Événements spéciaux et des Loisirs. Chaque élève élu sera associé à un ministère et devra donc se pencher sur ces questions dans le cadre de ses fonctions.

L'école Norjoli adhère par ailleurs au mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB), qui prône les valeurs de démocratie, d'écologie, de solidarité et de pacifisme. Ce mouvement veut contribuer à l'éducation des jeunes pour l'élaboration d'un avenir viable en leur faisant vivre des activités les amenant à expérimenter ces valeurs.

« Les membres du personnel responsables du projet de Parlement au primaire, M^{mes} Lina Langlois, Amélie Picard et Mélanie Lepage, ainsi que les élèves élus ont reçu une formation livrée par M. Stéphane Lévesque, coordonnateur des Parlements au primaire et au secondaire pour la Fondation. Certains ont montré un talent tout spécial pour défendre leurs idées, alors que les autres ont appris à formuler des questions. C'est un exercice extrêmement profitable pour l'ensemble des élèves et l'encadrement qu'ils ont reçu de la part du personnel de l'école y est pour beaucoup! Il s'agit d'un premier jalon que nous franchissons dans notre adhésion au mouvement des Établissements verts Brundtland », a fait savoir M^{me} Annie Sirois, directrice de l'école Norjoli.

À propos des Parlements au primaire et au secondaire

Les Parlements au primaire et au secondaire présentent un mode de fonctionnement du conseil d'élèves qui encourage la participation de ces derniers aux décisions touchant la vie de leur école. Ils permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions des autres, l'art du compromis, la représentation et le droit de vote.

À propos du mouvement des Établissements verts Brundtland

Initié au Québec en 1993 par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), en collaboration avec des partenaires, dont RECYC-QUÉBEC, le réseau EVB-CSQ compte maintenant plus de 1 400 établissements inscrits depuis sa création. Un EVB-CSQ, c'est **un établissement où l'on pense globalement et où l'on agit localement pour favoriser un avenir viable**. C'est-à-dire un endroit où l'on pose des gestes concrets et continus susceptibles de contribuer à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique. C'est un établissement qui valorise l'engagement des jeunes et des adultes en le faisant connaître et reconnaître socialement. C'est un établissement qui s'ouvre à la communauté et au monde et qui affiche, avec fierté, ses réalisations et ses actions, **si petites soient-elles!**

Source : Annie Sirois
Directrice
418 775-5265

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.